

JOURNAL LXV
Février 2022
Jean Saint-Arroman

(le journal de mars reprendra
la série de journaux sur les altérations).

Terminologie du mouvement

Gay et Léger
ou
gaiement et légèrement

La comparaison, certes un peu primaire, mais efficace, entre quelques œuvres éditées entre 1600 et 1800, est éloquente.

• Début du XVII^e siècle

1609 – *Airs de différents auteurs, mis en tablature de luth*, second livre, Paris, Pierre Ballard.

1618 – Pierre GUÉDRON, *Quatrième livre d'airs de cour à quatre & cinq parties*, Paris, Pierre Ballard.

1619 – *III. Livre d'airs de cour et de différents auteurs*, Paris, Pierre Ballard.

Dans ces trois partitions, on ne rencontre aucune indication de mouvement.

• Fin du XVII^e siècle

1679 – LULLY, Jean-Baptiste, *Bellérophon, tragédie mise en musique*.

Partition éditée avant le décès du compositeur, qu'il a donc pu contrôler.

Indications de mouvement :	guay	deux fois
	fort guay	une fois
	viste	deux fois
	très viste	une fois

On notera qu'aucune indication de mouvement lent ou modéré ne figure dans la partition. La réédition gravée, de 1714, ne comporte pas d'autre indication.

• Fin du XVIII^e siècle

1787 – PHILIDOR, François, André, *Thémistocle, tragédie lyrique en trois actes*.

Toutes les indications de tempo sont en langue italienne :

Indications de tempo :

largo	deux fois
largetto	une fois
adagio	trois fois
lento	trois fois
poco lento	deux fois
poco adagio	une fois
andante assai	une fois
andante	deux fois
andantino	deux fois
andantino amoroso	une fois
maestoso lento	une fois
maestoso	six fois
maestoso con spirito	deux fois
moderato	trois fois
allegretto	une fois
poco allegro	cinq fois
allegretto	une fois
allegro	six fois

Voici ce que disent les principaux ouvrages théoriques, les dictionnaires et les méthodes, des termes gay ou gayement et léger ou légèrement. Cette liste, certes un peu rébarbative, permet de tenter de suivre l'évolution de l'emploi et du sens de ces termes de mouvement.

1656 – LA VOYE MIGNOT, de, *Traité de musique, reveu et augmenté de nouveau d'une quatrième partie*.

Chez cet auteur, chaque signe de mesure comporte en lui-même deux indications : le nombre de temps et la valeur de chaque temps / le tempo. La terminologie du tempo n'existe donc pas dans cet ouvrage.

Cet ouvrage ne propose aucune étude du tempo.

1666 – NIVERS, Guillaume Gabriel, *Méthode facile pour apprendre à chanter la musique* [ouvrage généralement attribué à Nivers].

Cette méthode ne cite pas la terminologie du tempo.

1694 - L'AFFILARD, Michel, *Principes tres-faciles pour bien apprendre la musique*.

Sans donner une mention de tempo à chaque pièce, Michel L'Affilard emploie cependant le terme « léger » dans ses explications.

Page 86 : « à la Chaconne on la bat de même [que la passacaille], mais plus légèrement ».

Page 98 : « Le Menuet se bat à trois Tems fort légers ».

Page 139 : « La Mesure à six Tems legers, se marque par un 6, & un 8. »

Page 153 : « La Mesure à Quatre Tems Legers se doit marquer par un ¢ barré. »

Comme on le voit, le tempo est très lié au chiffre de la mesure. Cependant, le terme « léger », pour qualifier le tempo, est bien employé.

1695 - BERTHET, Pierre, *Leçons de musique*.

Cet ouvrage ne propose aucune étude du tempo.

1696 - LOULIÉ, Etienne, *Éléments ou principes de musique, mis dans un nouvel ordre*.

Cet auteur n'expose pas la terminologie du tempo, à une époque où elle existait déjà.

1699 - MASSON, Charles, *Nouveau traité des règles pour la composition de la musique*.

Pages 5 et 6 :

« Dans la Mesure à trois temps il y a cinq sortes de mouvements ; sçavoir *fort-grave*, *grave*, *leger*, *vîte* & *tres-vîte*. »

« La Mesure à quatre temps peut se battre de deux sortes de mouvements, sçavoir de mouvement *lent* & de mouvement *léger*. »

« La Mesure à deux temps peut se battre de quatre sortes de mouvements, sçavoir de mouvement *lent*, *léger*, *vîte*, & *fort-vîte*. »

Le tempo « léger » se place entre le « lent » et le « vite ».

Le terme « gay », ou « gayement » n'est pas proposé.

1702 - SAINT-LAMBERT, Michel de, *Les principes du clavecin*.

Page 28 :

Lorsqu'il cite les trois principales catégories de mesure, SAINT-LAMBERT donne une terminologie très modeste. Mais il ne fait pas de différence entre « gai » et « léger ».

« Les (mesures) les plus ordinaires sont,

à deux temps GRAVES ou LENTS, marquée par le Signe mineur.

La Mesure à deux temps GAIS ou LEGERS, marquée par le signe binaire ;

à trois temps LEGERS, marquée par le Signe trinaire. »

1703 – BROSSARD, Sébastien de, *Dictionnaire de musique*.

Exemplaire sans pagination.

« *ALLEGRETTO*. diminutif d'*Allegro*, veut dire, UN PEU GAYEMENT, mais d'une gayeté, gracieuse, jolie, enjouée, &c. »

ALLEGRO. ou par abréviation *All^o* signifie toujours GAYEMENT, & *bien animé* ; fort souvent vite & *legerement* ; mais aussi quelques fois d'un mouvement *modéré*, quoyque *gay*, & *animé*. »

1722 - BORIN (sans prénom, professeur de musique), *La Musique theorique, et pratique, dans son ordre naturel*.

Page 29 :

« *Adagio, Allegro, Presto, Prestissimo*, et autres qui se rapportent aux termes François, Lent, Leger, Vite, Tres-vite, &c. »

Le terme « gay » n'est pas cité ».

1728 - DEMOZ de LA SALLE, (sans prénom), *Méthode de musique, selon un nouveau système très-court, très-facile & très-sûr*.

Page 172 :

« *Allegro pour Gay & Léger*. »

1733 – VILLENEUVE, Alexandre de, *Nouvelle méthode, très courte et très facile*.

Pages 29 et 30 :

Les tempi de certaines formes de la suite sont notées. Particulièrement :

« *Mouvem^t de Chaconne gay, et leger*. »

On a l'impression que, pour cet auteur, l'un des deux termes concernerait le tempo et l'autre l'expression.

1736 – MONTÉCLAIR, Michel de, *Principes de musique divisez en quatre parties*.

Page 132 :

« Pour definir autant qu'il est possible, le veritable degré de lenteur ou de vitesse du mouvement, on écrit au dessus ou au dessous du Signe de mesure l'un des termes Suivans.

Tres grave, Grave, Tres lent, Lent, Moderé, Gay, Leger, Vite, Tres vite ».

On remarquera que « Gay » est classé comme tempo moins rapide que « Léger ».

De même, « Grave » est plus lent que « Très lent ».

1737 – DAVID, François, *Méthode nouvelle ou Principes generaux*.

Page 137 :

L'auteur ne réserve pas de place aux termes de mouvement, mais il les utilise pour caractériser le tempo des formes de la suite.

« Le *Menuet*, la *Chaconne*, &c. demandent la Mesure, ou les Mouvements de trois temps legers. »

« La *Gigue* demande la Mesure, ou les Mouvements de trois huit, ou celle de six huit, ou celle de neuf huit, ou celle de douze huit ; & très-legerement. »

« Le *Canarie*, & le *Passepied* demandent la Mesure, ou les Mouvements de trois huit, très-legerement. »

Si le terme « léger » ou « légèrement » figure dans ce texte, on n'y trouve pas « gay » ou « gayement ».

1738 – CORRETTE, Michel, *L'école d'Orphée, Méthode pour apprendre facilement à jouer du violon*.

Page 42 :

« Allegro. Legerem^t, mais d'une maniere moderée. »

« Assai. que les Italiens joignent souvent avec Allegro marque que le mouvem^t doit etre moderé. »

1742 - VION, F.C.X., *La musique pratique et théorique, réduite à ses principes naturels*. (deuxième édition).

Page 21 :

« «(...) ce degré de Mouvement est ordinairement donné par quelques termes qui accompagnent les Signes Composés, comme sont ceux-ci *Lentement*, *Legerement*, *Gravement*, *Vîte*, *Très-vîte*, *Rondement*, &c. Les Italiens mettent aussi après le Signe de la Mesure, ces termes : *Adagio*, *Allegro*, *Presto*, *Prestissimo*, &c. »

On notera que les termes français ne sont pas cités dans l'ordre de vitesse, et que l'ordre des termes français ne correspond pas à celui des termes italiens. Enfin, « gay », ou « gayement », n'est pas cité dans la liste française.

1751 – *Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, tome 10.

Pages 830 à 842 sur le terme mouvement et ses différents sens et emplois.

« Mouvement, s.m. *en Musique*, est le degré de vitesse ou de lenteur qu'on donne à la mesure selon le caractere de l'air. Le *mouvement* s'exprime ordinairement par les mots *gai*, *vîte*, *grave*, *lent*, &c. ou par les mots italiens *allegro*, *grave*, *adagio*, &c. qui leur correspondent. »

1752 - LACOMBE Jacques, *Dictionnaire portatif des beaux-arts*.

Page 438 :

« MOUVEMENT. Ce terme en musique se prend en différentes acceptions (.....) quelquefois il désigne la lenteur ou la vîtesse réglée des notes & de la mesure ; dans ce sens l'on dit *Mouvement gai*, *lent*, *vif*, &c.

1761 - BOÛIN, François, *La vieilleuse habile ou nouvelle méthode*.

Page 12 :

« *allegro* pour gay et léger »

« *allegro ma non troppo* pour gay, mais pas trop »

Page 3 :

« Le mouvement de la Musique a cinq sortes de degrés, tant de lenteur, que de vitesse : Sçavoir, 1°. Le très-lent. 2°. Le grave ou le lent. 3° Le leger. 4° Le Vîte. 5°. Le très-vite. »

On notera que ce musicien utilise les deux termes français « gay » et « léger » pour l'allegro, il ne semble pas faire de différence. Dans la liste de la page 3, il ne cite pas le terme « gay ».

1761 - LUSSE, Charles de, *L'art de la flute traversiere*.

Page 12:

« Allegro.....Gaiement, Alégresse

Allegro, moderato....Gai, modérément

Allegro, assai.....Bien gaiement

Allegretto.....Un peu gaiement »

1761 – GARSALT, François Alexandre Pierre de, *Notionnaire, ou Mémoire raisonné*.

Page 625 :

« Allegro.....Gaiement, Alégresse

Allegro, moderato....Gai, modérément

Allegro, assai.....Bien gaiement

Allegretto.....Un peu gaiement »

1766 - LACASSAGNE, Joseph, *Traité général des élémens du chant*.

Page 41 :

« Allegro.....Gai, Gaiement, Léger, Légèrement.

Allegretto.....un peu Gai.

Allegro assai.....Fort Gai. »

Cet auteur ne fait pas de différence entre « gai » et « léger ».

1768 – ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Dictionnaire de musique*.

Page 306 :

(...) *Largo, Adagio, Andante, Allegro, Presto* ; & ces mots se rendent en François par les suivans, *Lent, Modéré, Gracieux, Gai, Vite.* »

Sa définition traduit *allegro* par *gai*, mais ne mentionne pas le terme *léger*.

1776 - MERCADIER de BELESTA, Jean-Baptiste, *Nouveau système de musique théorique et pratique*.

Page 192 :

« Il y a cinq principaux degrés de mouvement, qu'on désigne par ces cinq mots italiens, *largo, adagio, andante, allegro, presto*, lesquels correspondent aux adverbies français *lentement, modérément, rondement, légèrement, vite.* »

Le terme *légèrement* correspond à *allegro*. Le terme *gay* ou *gayement* n'est pas cité.

1779 – LEVESQUE, Pierre, et BÊCHE, Jean-Louis, *Solfèges d'Italie avec la basse chiffrée*.

Dans l'Avertissement :

« Allegro..... Gai
Allegretto.....Moins Vif que l'Allegro »

1781 - DELLAIN, Charles Henri , *Nouveau manuel musical*

Page 15 :

« On employe assez communément les termes Italiens ; comme (...) *allegro* pour gai & léger ; *vivace* pour vif »

1782 - MARCOU, Pierre, *Elémens théoriques et pratiques de musique.*

Pages 55 et 56 :

« Allegro.....gai

Allegretto.....moins vif que l'allegro

Vivace.....gai et animé »

1784 – RODOLPHE, Jean-Joseph, *Solfège ou nouvelle méthode de musique.*

Pages 38 et 39 :

« Allegro.....Gai

Allegretto.....Moins vite qu'Allegro »

1786 – BORNET, Louis, l'aîné *Nouvelle méthode de violon et de musique.*

Pages 19 et 20 :

« Allegro.....Gai, un peu vite

Allegretto.....Un peu moins vite qu'allegro »

1786 – BAILLEUX, Antoine, *Méthode pour apprendre facilement la musique.*

Pages 118 à 125, BAILLEUX donne un lexique très complet de la terminologie italienne.

On notera :

« Allegretto.....Un peu gayment

Allegro.....Gayement »

1787 – MEUDE-MONPAS, J.J.O. de, *Dictionnaire de musique.*

Page 84 :

« LÉGÈREMENT, *adv.* Ce mot veut dire *avec élégance, & sans force.* »

Il n'y a pas d'explication du terme « gai ».

Ouvrages cités plus haut et ne donnant pas de terminologie du mouvement :

1609 BALLARD, 1618 GUÉDRON, 1619 BALLARD, 1656 LA VOYE MIGNOT, 1666 NIVERS, 1695 BERTHET, 1696 LOULIÉ.

Ce sont tous des auteurs du XVII^e siècle. Cela ne signifie pas qu'ils n'en usaient pas, mais peut-être que n'était-ce pas primordial pour eux. D'ailleurs, les signes de mesure ont longtemps été des indicateurs de mouvement.

- Ouvrages cités plus haut et ne présentant pas de différence entre *gay* et *léger*

1702 SAINT-LAMBERT, 1728 DEMOZ de LA SALLE, 1733 VILLENEUVE, 1761 BOÛIN, 1766 LACASSAGNE, 1781 DELLAIN.

Cela ne veut pas dire que ces auteurs ne faisaient aucune différence entre les deux termes, mais que leurs ouvrages n'en font pas état.

- Ouvrages cités plus haut et ne parlant que du terme *léger*

1694 L'AFFILARD, 1699 MASSON, 1722 BORIN, 1737 DAVID, 1742 VION, 1776 MERCADIER.

Ces textes ont été presque tous publiés dans la première moitié du XVII^e siècle. Cependant, les tragédies mises en musique de LULLY emploient généralement le terme *gay*.

- Ouvrages cités plus haut et ne parlant que du terme *gay*

1751 Encyclopédie de DIDEROT, 1761 de LUSSE, 1761 GARSALT, 1768 J.J. ROUSSEAU, 1779 LESVEQUE et BÊCHE, 1784 RODOLPHE, 1786 BAILLEUX, 1786 MARCOU.

Signalons que MONTÉCLAIR, excellent compositeur, pédagogue réputé, propose un tempo plus vif pour *léger* que pour *gay*.

Enfin, pour MEUDE-MONPAS, *légèrement* est un terme d'expression. Il faut cependant signaler qu'à la date à laquelle il publie son *Dictionnaire de musique* (1787), les compositeurs usaient presque tous exclusivement de la terminologie italienne.

Un examen sérieux du problème, montre que la différence entre *léger* ou *légèrement*, et *gay* ou *gayement*, n'est ni constante, ni précise. Ces deux termes peuvent être assimilés à *Allegro*. Le choix reste comme toujours celui de l'interprète, de son intelligence de la partition et de sa sensibilité.

D'autre part, on voit la nécessité de rassembler le plus grand nombre de textes et de musique pour essayer de résoudre un problème. Et de se rendre souvent compte qu'une solution simple et claire n'existe pas.